

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 23 mai 2024, s'est rassemblé à l'Espace Bouteiller de Chantilly, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents* : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Laurent AGOSTINI, Pierre-Yves BENGHOUIZI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Alexandre GOUJARD à Valérie CARON, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Sophie LOURME à Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI à Corry NEAU.

Étaient absents/excusés : Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Christine KLOECKNER.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

| Membres en exercice | Présents ou remplacés par un suppléant | Pouvoirs | Votants | Quorum |
|---------------------|--|----------|---------|--------|
| 41 | 31* | 7 | 38* | 21 |

* François DESHAYES quitte la salle et ne prend pas part au vote des délibérations n°2024/39 et 2024/42. Il n'est donc pas comptabilisé dans le quorum de ces délibérations.

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2024/33 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2024

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 avril 2024.

DEL 2024/34 INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANTE

Pris acte de la nouvelle composition du conseil communautaire découlant suite à l'installation de droit de Madame Chantal MALAQUIN en tant que représentante suppléante de la commune de MORTEFONTAINE.

DEL 2024/35 RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA PISCINE AQUALIS

Pris acte du rapport 2023 de la piscine AQUALIS, présenté en séance par la société délégataire de la gestion.

DEL 2024/36 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE AQUALIS

Approuvé, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire de la piscine AQUALIS, applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.

DEL 2024/37 AVENANT A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION AVEC LA SOCIETE DELEGATAIRE DE LA PISCINE AQUALIS RELATIVE A L'AUGMENTATION DES COUTS DE L'ENERGIE POUR 2023

Approuvé, à la majorité (2 Abstentions : Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Monsieur François KERN [pouvoir à Madame Isabelle WOJTOWIEZ]) la passation d'un avenant à la convention d'indemnisation conclue avec la société OIKOS relative à l'augmentation des coûts de l'énergie pour l'année 2023, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/38 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Général de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2024/39 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget général 2023.
- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrêté** les résultats définitifs de ce budget.

DEL 2024/40 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget général de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 9 044 992,91 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 725 575,94 €.

DEL 2024/41 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)

Décidé, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe du SPEDM de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2024/42 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du SPEDM 2023.
- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrêté** les résultats définitifs de ce budget.

DEL 2024/43 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 616 845,21 €
- Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 139 181,24 €

DEL 2024/44 PARTICIPATIONS FINANCIERS DE LA CCAC AU GIP « INITIATIVE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE CHANTILLY » POUR L'ANNEE 2024

Approuvé, à l'unanimité, l'attribution, pour l'année 2024, d'une participation financière au GIP pour la prise en charge des frais de fonctionnement à hauteur de 287.000 €, et d'une subvention correspondant au coût du gardien /régisseur à hauteur de 43.000 €, et **autorisé** le Président à signer les conventions correspondantes, et tout avenant s'y rapportant

DEL 2024/45 CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL EAU ET ASSAINISSEMENT

Approuvé, à l'unanimité, la constitution du groupe de travail « Eau et assainissement » sur propositions des communes membres.

DEL 2024/46 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : EFFACEMENTS DE DETTES

Entériné, à l'unanimité, la décision de la commission de surendettement de la Banque de France imposant l'effacement de la dette des redevables du territoire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, suivant la liste présentée en séance pour un montant de 15.959,56 €.

Inscrit au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes ».

DEL 2024/47 REVERSEMENT A L'ASSOCIATION DE COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE SOUS FORME DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU PRODUIT DES KILOMETRES DANS LE CADRE DE « MAIL A VELO »

Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle pour le financement de l'Espace Ressources Cancer à l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise, correspondant aux kilomètres parcourus dans le cadre de l'opération « MAI A VELO », à raison de 0,50 €/km, plafonnée à 5.000 €.

DEL 2024/48 CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE RELIANT LA CHAPELLE-EN-SERVAL A SURVILLIERS ; PASSATION D'UNE CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET LA CCAC

Approuvé, à l'unanimité, la convention générale de maîtrise d'ouvrage à conclure entre le Conseil départemental de l'Oise et la CCAC pour la réalisation de la piste cyclable entre La Chapelle-en-Serval et Survilliers, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/49 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LA CCAC EN MATIERE DE TRAVAUX DE VOIRIE

A l'unanimité :

- **Approuvé** la participation de la CCAC à un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux de voirie avec tout ou partie des communes de la CCAC.
- **Approuvé** la convention constitutive du groupement de commandes, et autorisé sa signature par le Président, la fonction de coordonnateur revenant à la Communauté de communes.
- **Autorisé** le Président à signer les marchés correspondants à l'issue avec le(s) attributaire(s) à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

DEL 2024/50 FIXATION DU BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE SUR L'AIRE CANTILIENNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Approuvé, à l'unanimité, le barème de la taxe de séjour applicable sur l'Aire Cantilienne à compter du 1^{er} janvier 2025.

DEL 2024/51 FIXATION DES MODALITES D'OCTROI D'UNE GRATIFICATION AUX STAGIAIRES

Fixé, à l'unanimité, le cadre d'accueil des stagiaires au sein des services de la CCAC s'agissant d'une gratification, et **autorisé** le Président à signer toute convention se stage entrant dans ce cadre.

* * * * *

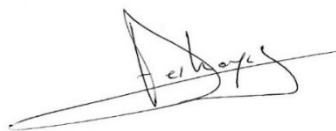
La séance est levée à 22H20.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 31 mai 2024



Le Président,



François DESHAYES